



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2023, le règlement no 259-23 – RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES et le règlement no 260-23 – RÈGLEMENT RELATIF À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS.

QUE les avis de motion des présents règlements ont été donnés en date du 10 janvier 2023.

QUE les projets de règlement ont été déposés à la séance du 10 janvier 2023.

QUE les certificats de conformité de la MRC Beauce-Centre ont été obtenus en date du 1^{er} juin 2023.

QUE les présents règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce septième jour du mois de février 2023.


Marie-Josée Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le septième jour du mois de février, entre 12h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce septième jour de février 2023.

Marie-Josée Mathieu
